

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 31 MARS 2023 à 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 27 mars 2023

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Marcelle PARIS – David REY – Léna ROMAN –Georgette MILLY

Excusés : Patrick GELLAERTS – Cécile SARRASIN – Philippe PANCOL

Pouvoir :

Patrick GELLARTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Georgette MILLY

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Marcelle PARIS

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

1- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Avec un budget de fonctionnement qui maîtrise les dépenses et optimise les recettes, aucune augmentation des taux n'a été réalisée depuis 2014.

Pour 2023, les taux d'imposition n'ont toujours pas besoin d'être augmentés pour équilibrer les budgets. A l'unanimité, ils sont votés à l'identique de ceux de l'année 2022.

Il est toutefois rappelé une augmentation nationale de 7,1% de la base fiscale.

2- Vote des budgets primitifs : budget principal, eau, camping et microcentrale des Guions

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs de l'exercice 2023 tels que décrits dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 392 359,12 €	3 392 359,12 €	1 667 209,83 €	1 667 209,83 €

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
402 852,65 €	402 852,65 €	144 589,50 €	144 589,50 €

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
29 730,45 €	29 730,45 €	52 737,93 €	52 737,93 €

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
233 306,55 €	233 306,55 €	310 927,69 €	310 927,69 €

Les créances non recouvrées des budgets principal et eau donnent lieu à inscriptions de provisions.

Une liste a été transmise par la Trésorerie et tous les créanciers vont être relancés individuellement par la commune, puis par huissier en cas de non-paiement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département des Hautes-Alpes est l'un de nos financeurs le plus important et il remercie les deux conseillers départementaux de notre canton pour leur action envers nos communes.

3- Subventions aux associations

A l'unanimité, les subventions suivantes sont accordées aux associations qui en ont fait la demande dont le dossier est complet et qui présente un intérêt communal.

ACCA St Crépin	250,00 €
ACCOR'Danse	300,00 €
Amicale des pompiers du guillestrois queyras	300,00 €
Association Chats des rues	300,00 €
Association des parents d'élèves (APE St Crép')	250,00 €
Association du personnel Communal	200,00 €
Association Fait Main 05	100,00 €
Association les Genévriers	300,00 €
Association Portes du Guil	150,00 €
Club Alpin français de Guillestre	300,00 €
Club de l'Amitié	250,00 €
Club de ski de Risoul	250,00 €

Club Véloroc	1 000,00 €
FNACA	100,00 €
Football SCES	400,00 €
Prévention Routière	100,00 €
RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves)	150,00 €
Souvenir Français	80,00 €
Volley Ball Guillestre	600,00 €
TOTAL	5 380,00 €

4- Demande de subvention - Réfection du Pont du Serre

Un pré-diagnostic établi par IT05 a rendu compte de l'état du Pont du Serre et des travaux à mettre en œuvre pour le sécuriser.

Le montant des travaux est estimé à 90.000 € HT et une subvention est sollicitée auprès du Département 05 au titre de la solidarité. Approuvé à l'unanimité.

5- Signature d'une convention avec le garage Esmieu pour la mise en fourrière de véhicules gênants

Afin de pouvoir procéder à l'enlèvement et la conservation des véhicules :

- se trouvant en infraction au Code de la Route,
- Constituant une entrave à la circulation,
- En infraction vis-à-vis des arrêtés du Maire relatifs à la circulation et au stationnement,
- En stationnement d'une durée supérieure à 7 jours en un lieu privé non ouvert à la circulation publique et faisant l'objet d'une réquisition d'un OPJ,

il convient de passer une convention avec un garage agréé par l'Etat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec le garage ESMIEU, sis route de Saint André 05200 EMBRUN, qui est le garage conventionné le plus proche géographiquement.

Les conditions et tarifs sont fixés par arrêté ministériel, seuls les frais de déplacements sont fixés contradictoirement entre le garage et la commune.

La séance est levée à 21H05

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

la secrétaire de séance
Marcelle PARIS